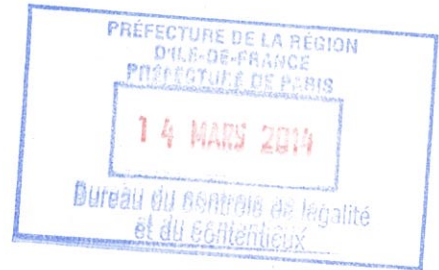




Autolib' Métropole

16 rue de la Banque
75002 Paris

Tél : 01 80 18 92 00
www.autolibmetropole.fr



DELIBERATION 2014 004 – Admission d'un nouveau membre (Bourg-la-Reine)

Séance du Comité syndical du 27 février 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création d'Autolib' Métropole,

Vu les statuts d'Autolib' Métropole,

Vu la délibération de la commune de Bourg-la-Reine du 5 février 2014,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article premier : La commune de Bourg-La Reine est admise parmi les membres d'Autolib' Métropole.

Article second : Sa contribution obligatoire est fixée à 750 euros par station.

Le Président du Comité syndical

Julien BARGETON



Autolib' Métropole

16 rue de la Banque
75002 Paris

Tél : 01 80 18 92 00
www.autolibmetropole.fr

DELIBERATION 2014 004 – Admission d'un nouveau membre (Bourg-la-Reine)

Séance du Comité syndical du 27 février 2014

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le périmètre de compétences d'Autolib' Métropole comprend le territoire des collectivités potentiellement membres du syndicat tels que mentionnés à l'article 1 des statuts.

A cette date, les collectivités et établissements publics suivants sont adhérents à Autolib' Métropole :

- CA GRAND PARIS SEINE OUEST (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves, Ville d'Avray)
- CA MONT-VALERIEN (Nanterre, Suresnes, Rueil-Malmaison)
- CA PLAINE CENTRALE DU VAL-DÉ-MARNE (Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes)
- CA SUD DE SEINE (Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff)
- CC CHARENTON-LE-PONT – SAINT-MAURICE
- CA CLICHY-SOUS-BOIS - MONTFERMEIL
- ARCUEIL
- AUBERVILLIERS
- ASNIERES-SUR-SEINE
- BAGNOLET
- BOIS-COLOMBES
- CACHAN
- CHATENAY-MALABRY
- CHATILLON
- COLOMBES
- CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE
- CONSEIL REGIONAL D'ILE-FRANCE
- COURBEVOIE
- DEFECTO
- DRANCY
- ENGHIEU-LES-BAINS
- GENNEVILLIERS
- JOINVILLE-LE-PONT
- LA GARENNE-COLOMBES
- LE BLANC-MESNIL
- LE BOURGET
- LE CHESNAY
- LE PLESSIS-ROBINSON
- LES LILAS
- LEVALLOIS-PERRET



Autolib' Métropole

16 rue de la Banque
75002 Paris

Tél : 01 80 18 92 00
www.autolibmetropole.fr

- MAISONS-ALFORT
- MONTRouGE
- NEUILLY-SUR-SEINE
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- PARIS
- PUTEAUX
- RUNGIS
- ROMAINVILLE
- ROSNY-SOUS-BOIS
- SAINT-CLOUD
- SAINT-MANDE
- SAINT-OUEN
- SCEAUX
- SOGARIS
- VILLEJUIF
- VILLENEUVE-LA-GARENNE
- YERRES

L'article 6 des statuts prévoit que toutes les personnes publiques faisant partie du périmètre du syndicat peuvent demander à y adhérer. La décision d'adhésion est prise par le Comité syndical à la majorité qualifiée des deux tiers des votes des délégués au Comité syndical.

La commune de Bourg-la-Reine a délibéré le 5 février 2014 pour adhérer à Autolib' Métropole. Il est proposé aux élus du Comité syndical de procéder à l'admission de la commune de Bourg-la-Reine parmi les membres du syndicat.

Je vous prie, mes chers (ères) collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Comité syndical

Julien BARGETON